



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/03/2024

AFFICHEE LE :

21/03/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 26

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE DE LA DES DÉLIBÉRATIONS

28/0/2024

L’an deux mil vingt quatre, le 27 mars , à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTS : Laetitia POTTIER-DESHAYES, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Fabienne KACZMAREK À Josiane MALLET

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

DELIBERATION N° DELIB-2024-017

RAPPORTEE PAR : Madame Josiane MALLET

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La nomenclature M57 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision, est inscrit en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (compte 1068).

- Budget principal :

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2023 est calculé comme suit :

Excédent reporté 2022 (002)	2 168 774,97 €
Recettes de fonctionnement 2023	18 582 722,44 €
Dépenses de fonctionnement 2023	- 18 744 796,36 €
Résultat	2 006 701,05 €

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat excédentaire de **2 006 701,05 €**.

Le résultat de la section d'investissement pour l'exercice 2023 est calculé comme suit :

Solde d'exécution 2022 (001)	- 912 522,44 €
Recettes d'investissement 2023	7 731 145,94 €
Dépenses d'investissement 2023	- 4 487 790,82 €
Sous – total du solde d'exécution 2023	1 970 832,40 €
Reste à réaliser 2023 (en dépenses)	- 2 236 255,80 €
Reste à réaliser en 2023 (en recettes)	702 352,80 €
Si négatif = Besoin de Financement	
Si positif = Excédent de financement	436 929,40 €

La section d'investissement fait apparaître un excédent de financement de **436 929,40 €**.

Ainsi, il vous est proposé d'affecter le résultat du budget principal de l'exercice 2023 de la façon suivante :

Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés :	0,00 €
Compte 001 : Solde d'exécution N-1 :	1 970 832,40 €
Compte 002 : Excédent reporté :	2 006 701,05 €

- Budget annexe Transports :

La section de fonctionnement figurant au compte administratif 2023 est équilibrée (60 482,63 € en dépenses et en recettes). Le résultat est donc nul.

La section d'investissement présente un solde positif de 298 988,48 €.

Il vous est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2023 de la façon suivante :

Compte 001 : Solde d'exécution N-1 : 298 988,48 €

- Budget annexe Pompes funèbres :

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2023 est calculé comme suit :

Excédent reporté 2022 (002)	12 607,87 €
Recettes de fonctionnement 2023	11 250,84 €
Dépenses de fonctionnement 2023	- 9,26 €
Résultat	23 849,45 €

La section de fonctionnement du budget annexe Pompes Funèbres fait apparaître un résultat excédentaire de 23 849,45 €. La section d'investissement présente un solde nul, calculé comme suit :

Solde d'exécution 2022 (001)	30 000,00 €
Recettes d'investissement 2023	0,00 €
Dépenses d'investissement 2023	- 30 000,00 €
Résultat d'investissement	0,00 €

Ainsi, il vous est proposé d'affecter le résultat du budget annexe Pompes Funèbres de l'exercice 2023 de la façon suivante :

Compte 002 : Excédent positif reporté 23 849,45 €

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2311-5 et R2311-11,

Considérant que les comptes administratifs de l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes ont été approuvés,

Après consultation de la commission Finances, moyens généraux et commande publique du 20 mars 2024,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'AFFECTER** pour le budget principal les résultats 2023 comme suit :
 - Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : 0,00 €
 - Compte 001 : Solde d'exécution N-1 : 1 970 832,40 €
 - Compte 002 : Excédent reporté : 2 006 701,05 €
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

- **D’AFFECTER** pour le budget annexe Transport les résultats 2023 comme suit :
 - Compte 001 : Solde d’exécution N-1 : 298 988,48 €
- **D’AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
		27	0	0

- **D’AFFECTER** pour le budget annexe Pompes funèbres les résultats 2023 comme suit :
 - Compte 002 : Excédent positif reporté : 23 849,45 €
- **D’AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à a bonne exécution de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
		27	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT